



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

INFORMATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022- 2023

Jeudi 1 septembre 2022

GARDERIE PÉRISCOLAIRE SANS PROJET ÉDUCATIF : La garderie se déroule sur le temps périscolaire sous la responsabilité du Maire. Les enfants sont placés sous la surveillance d'adultes qui veillent à leur sécurité physique et morale. La réglementation n'impose pas de taux d'encadrement pour les garderies ni de condition de qualification pour le personnel chargé de la surveillance.

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE DE SARRY :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 08h30 à 12h00

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h00 à 16h30

HORAIRES DES TRANSPORTS :

Circuit Moncetz-Longevas/Sarry

ALLER		
Jour	LMJV	LMJV
La Pagerie	08:07	13:37
P'tit chez Nous	08:10	13:40
Sarry Groupe Scolaire	08:20	13:50

RETOUR		
Jour	LMJV	LMJV
Sarry Groupe Scolaire	12:05	16:36
P'tit chez Nous	12:11	16:45
La Pagerie	12:15	16:51

L'accompagnatrice accompagne les enfants dans le car entre le 6, rue Royale à Moncetz-Longevas et l'école. Un enfant de moins de 6 ans doit être obligatoirement accompagné par une personne âgée de plus de 12 ans dûment autorisée par les parents sur le trajet domicile – arrêt de car (imprimé joint à renseigner).

FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE :

La garderie périscolaire est mise en place à compter du jeudi 1 septembre 2022 dans le bâtiment du 6, rue Royale. Elle fonctionne chaque jour scolarisé sous la surveillance de la responsable de la garderie. La garderie et le car sont dimensionnés en fonction des inscriptions scolaires.

HORAIRES DE LA GARDERIE : Matin : de 7h30 à 8 h10 et le Soir de 16 h45 à 18 heures 15

INSCRIPTIONS : Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie au mois de juin et juillet 2022 les jours de permanence :

- Mardi de 17h30 à 19h00

- Vendredi de 10h30 à 12h00.

PARTICIPATION FINANCIÈRE : Cette participation est fixée à : 150 € (180 € pour les extérieurs) pour la garderie du matin et de 150 € (180 € pour les extérieurs) pour la garderie du soir. Pour les gardes occasionnelles, une participation de 8 € le matin et 8 € le soir sera demandée.

SERVICES OFFERTS PAR SARRY : pour la cantine, inscriptions et repas occasionnels devront se faire directement auprès du secrétariat de la mairie de Sarry. Pour tout autre service, il importe de contacter la mairie de SARRY au 03 26 65 87 02.